

Résumé de l'avis d'appel d'offres

Lévis

6211-04-004

Le gouvernement du Canada offre maintenant du financement pour permettre aux fournisseurs éventuels d'accéder gratuitement aux documents électroniques liés aux occasions de marchés publiés dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Le SEAOG appuie les pratiques du gouvernement fédéral en matière de développement durable, puisqu'il encourage la diffusion des projets de marché en format électronique plutôt qu'en format imprimé.

Version pour impression

Liste des commandes de documents:

N/D

Étude sur le dragage dans le fleuve St-Laurent, secteur Traverse du Nord, Québec.

Avertissement

En-Tête**Numéro de référence**

PW-\$QCN-010-9353

Numéro d'avis d'appel d'offres

EE283-06SA40/A

Nom de l'organisationPublic Works and Government Services Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**Code d'ident. d'origine**

FD.DP.QC.10077.C2

Éléments associés

Non

Dates

Publié

2007-02-15

Révisé

2007-02-19

Fermeture

2007-03-15 14:00 h heure normale de l'Est HNE

Détails**Catégorie**

Services de construction

NIBSs

5138C: SERVICES DE DRAGAGE - INSTALLATION FLOTTANTE

B219A: AUTRES ETUDES TECHNIQUES

B302A: ETUDES DE FAISABILITE ET ANALYSES DES BESOINS

C216BC: GESTION MARINE

R019BF: SERVICES DE CONSULTATION, N.E.A.

R123AQ: SERVICES DE REVISION DE PROGRAMME

T001GA: ETUDE DU MARCHE

Région de livraison

Québec

Région de l'avis d'appel d'offres**Type d'accord**

AUCUN

Type de soumission

Lettre d'intérêt

Valeur estimée**Méthode de sollicitation**

Description de l'avis d'appel d'offres

Étude sur le dragage dans le fleuve St-Laurent, secteur Traverse du Nord, Québec.

Entente sur le commerce : AUCUNE

Processus de demande des soumissions : Tout fournisseur intéressé peut présenter une soumission

Pièce jointe : Aucune

Stratégie d'approvisionnement concurrentielle : S/O - P&D/LI seulement

Entente sur les revendications territoriales globales : Non

Nature des besoins :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (Lettre d'intérêt)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) émet une Demande de Renseignements (DDR) à l'intention des fournisseurs potentiels en vue d'attribuer un contrat éventuel pour effectuer une étude. Cette étude aura comme but de trouver et d'identifier la meilleure stratégie d'approvisionnement à adopter pour le dragage dans le fleuve St-Laurent, Québec, Qc., plus spécifiquement dans le secteur de la Traverse du Nord. Il n'y aura aucun contrat d'octroyer à la suite de cette DDR. Cependant, selon les résultats obtenus lors de cette DDR, la seconde étape serait de publier sur MERX une Demande de Propositions (DDP). Une firme qui ne répond pas à la DDR pourra tout de même soumissionner sur la DDP.

contexte:

Le système de navigation Saint-Laurent / Grands Lacs constitue une voie internationale d'environ 3 000 km de longueur, qui relie le Golfe St-Laurent aux ports du Québec localisés tout au long de son parcours, ainsi qu'aux quelques 65 ports de la région des Grands Lacs, cœur industriel et agricole de l'Amérique du Nord. La voie navigable du Saint-Laurent constitue la porte d'entrée de la principale voie de transport maritime du pays, ce qui explique son importance sur le plan économique. Le fleuve St-Laurent est également reconnu au niveau mondial pour la variété et la richesse de ses habitats fauniques.

La Garde côtière canadienne (GCC), du ministère des Pêches et Océans Canada, a le mandat d'offrir aux navigateurs (Industrie

maritime) une voie navigable sûre et accessible en tout temps. La GCC doit donc entretenir les parties à profondeurs restreintes de la voie navigable du fleuve St-Laurent de façon à assurer la sécurité des navigateurs, et protéger l'environnement. Cet entretien de la voie navigable, par dragage, vise à maintenir les profondeurs indiquées sur les cartes marines.

La portion de la voie navigable maintenue dans la Traverse du Nord mesure 30 kilomètres et est localisée entre St-Jean Île d'Orléans et Cap Gribane. Ce tronçon particulier du fleuve est celui où l'on retrouve les conditions de navigation les plus sévères entre Montréal et l'Île aux Coudres. Les tempêtes de vents y sont fréquentes produisant des vagues imprévisibles et de forte amplitude. Les courants produits sous l'effet de la présence d'une marée semi diurne et de la rencontre des eaux douces et salées, sont de direction très variable et relativement élevés. Le marnage de la marée varie entre 3 et 6 m. La visibilité est parfois très réduite particulièrement dû à la présence fréquente de brume.

La GCC recense annuellement près de 6 000 passages de navires dans la Traverse du Nord, dont une centaine représentent des pétroliers de 150 000 tonnes de port en lourd qui fréquentent la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis (Ultramar).

Basé sur nos expériences et connaissances du milieu, et en raison des particularités que nous venons d'énumérer ci-dessus, nous croyons qu'une drague à succion autoporteuse à élinde traînantes est le seul type d'équipement capable d'effectuer convenablement les travaux de dragage d'entretien de la voie navigable de la Traverse du Nord.

Aussi, depuis quelques années les coûts d'entretien de la voie navigable du St-Laurent sont récupérés par le gouvernement fédéral, auprès de l'Industrie maritime, sur la base d'utilisateur payeur.

Problème actuel:

Dans l'est du Canada, nous ne retrouvons qu'une seule drague à succion autoporteuse à élinde traînantes. En période de contrat, un bris de la drague pourrait poser de sérieux problèmes sur toute l'activité économique maritime de l'est du Canada ainsi que des dommages environnementaux importants puisque plusieurs pétroliers y circulent régulièrement. Des

mesures d'urgence peuvent être prises par la GCC mais celles-ci ne garantissent pas une navigation sans problèmes. La concurrence pour ce marché est limitée par les facteurs suivants: l'équipement spécialisé, le nombre restreint de contrats potentiels pour ce type d'équipement et l'application de la clause d'outillage flottant (Floating Plan Clause - FPC). Cette FPC est une clause qui exige que les dragues ou tout autres outillages flottants dont on se sert dans l'exécution d'un contrat fédéral doivent être immatriculés et fabriqués au Canada (Voir copie de la clause en Annexe A à cette DDR).

En 1999, une étude était effectuée afin d'analyser le bien fondé d'envisager un assouplissement des exigences de la clause FPC visant l'obligation du contenu canadien et, après consultation auprès des industries canadiennes de dragage et de construction navale (environ 80 cics) ainsi que des 5 principaux ministères fédéraux impliqués dans ce domaine, il était décidé que la FPC devait être maintenue.

Ce que nous recherchons:

TPSGC et GCC recherchent une firme qui pourra identifier des pistes de solution et recommander la meilleure façon d'obtenir le service de dragage dans le tronçon de la Traverse du Nord, afin d'éviter une situation précaire sur la sécurité maritime, la protection environnementale et le contexte économique et cela au meilleur coût possible.

À titre indicatif, des pistes de solution ont été élaborées, lesquelles sont présentées au tableau ci-après. Ces pistes ne sont qu'un aperçu des possibilités qui pourraient être étudiées lors de l'octroi d'un contrat.

pistes de solution

1. Démarche visant la modification de la clause FPC afin de :
i: Ouvrir le marché à l'industrie internationale spécifiquement pour la Traverse du Nord; ii: Ouvrir le marché à l'industrie canadienne permettant l'importation d'équipements étrangers.
2. Statut quo : contrat de 2 ans avec une année optionnelle.
3. Contrat à long terme permettant l'amortissement des investissements matériels.
4. Achat par le gouvernement fédéral d'une drague à succion autoporteuse à élindes traînantes et gestion de ses opérations.
5. Achat par le gouvernement fédéral d'une drague à succion autoporteuse à élindes traînantes et établissement d'un partenariat avec l'industrie privée pour la gestion des opérations.

6. Autres stratégies d'approvisionnements suggérées par le proposant, incluant l'implication d'une innovation technologique: donner une brève description pour chacune (s).

Par ailleurs, les paramètres associés au contrat actuel de dragage sont présentés au tableau 1 ci-après.

tableau 1 données sur le contrat de dragage actuel

1. Le contrat annuel de dragage pour le secteur Traverse du Nord est d'environ \$3 Millions (TPS inc.) par année.;
2. La quantité draguée annuellement dans ce secteur varie entre 60,000 et 65,000 mètres cubes;
3. Exigence d'effectuer le dragage avec une drague à succion autoporteuse à élinges traînantes pouvant recevoir à bord un minimum 500 mètres cubes de matériaux;
4. Les travaux de dragage de base (60,000 et 65,000 mètres cubes) doivent s'effectuer entre le 1er août et le 30 septembre de chaque année;
5. Des travaux de dragage additionnels peuvent être demandés entre le 1er juin et le 30 novembre de chaque année;

documents à fournir par le fournisseur potentiel

Le fournisseur est donc invité à soumettre son opinion sur l'expertise requise et l'effort en nombre de semaines nécessaire pour effectuer ce genre d'étude, ainsi que le prix budgétaire s'y rattachant.

Veillez joindre à votre réponse, la documentation ou tout autres renseignements portant sur les services techniques recherchés reliés au besoin cité.

Communications en période de demande de renseignements

Afin d'assurer l'intégrité du processus de DDR, toutes les demandes de renseignements et autre communication ayant trait à la présente doivent être adressées uniquement à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

A/S: Joanne Plamondon
Gare Maritime Champlain
901 Cap Diamant
Québec, Qc.,
G1K 4K1
Courriel : joanne.plamondon@tpsgc.gc.ca
Téléphone : (418) 649-2741
Télécopieur : (418) 648-2209

Envoi des réponses:

Les fournisseurs sont priés de faire parvenir leurs réponses à la présente lettre à l'adresse suivante , dans l'une des deux langues officielles du Canada avant le 15 mars 2007.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Gare Maritime Champlain
901 Cap Diamant
Québec, Qc.,
G1K 4K1

annexe a

1. Clause de la FPC:

Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant:

Les dragues ou autres outillages flottants qui seront utilisés dans l'exécution des travaux doivent être immatriculés au Canada. Dans le cas des dragues ou des autres outillages flottants non fabriqués au Canada, le soumissionnaire doit se faire délivrer, par Industrie Canada, un certificat d'évaluation décrit dans l'appendice consacré aux outillages flottants dans le formulaire de soumission et joindre ce certificat à sa soumission. L'outillage ainsi évalué par Industrie Canada pourra être accepté dans le cadre de ce projet de dragage.

2. Note:

Industries Canada précise que pour que l'Équipement construit à l'étranger puisse être qualifié aux fins de travaux de dragage fédéraux au Canada, il doit respecter les critères suivants:

La drague ou le matériel flottant construit à l'étranger doit être immatriculé au Canada au moment où la demande est présentée;

L'équipement doit appartenir à une entreprise canadienne depuis au moins un an, comme le confirment des documents provenant des douanes canadiennes ou autres;

Le demandeur doit prouver que l'équipement a été considérablement modifié au Canada, au point d'avoir une valeur à prédominance canadienne.

Date de livraison : Indiquée ci-dessus

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Plamondon, Joanne
Gare Maritime Champlain
Champlain Maritime Harbour
901, Cap Diamant
901, Cap Diamant
Québec
Quebec
G1K 4K1
(418) 649-2741 ()

Contact(s)

Autorité contractante

Nom

Joanne Plamondon

Adresse

Gare Maritime Champlain Champlain Maritime Harbour 901, Cap Diamant 901, Cap Diamant

Ville

Québec

État / Province

Québec

Pays

Canada

Code postal

G1K 4K1

Téléphone

(418) 649-2741 ()

Télécopieur

(418) 648-2209

Courriel**URL de s**